

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 976-200008829-20240427-D21_26_2024_5-DE



Bordereau de signature

N°25

Signataire	Date	Annotation
Francois PERSEE, <i>Directeur General des Services</i>	02/05/2024	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>Maire</i>	02/05/2024	  Certificat au nom de <u>Said Maanrifa IBRAHIMA</u> (Maire, COMMUNE DE M TSANGAMOUI), émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 19 août 2021 à 10:01 au 18 août 2024 à 10:01.
<i>Directeur General des Services</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // Direction



DELIBERATION N°2024/25/MJI DU 27 AVRIL 2024 PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°49/MJI/2019 PORTANT CREATION DE LA REGIE DE RECETTE POUR LE MATERIEL DE LA MAIRIE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 18

De votants : 18

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 21 avril 2024

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ALI BACAR CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, AHAMADA COMBO VALDO, SAINDOU MOHAMADI, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, ALIDINA ASSANI CHAKA, AHMED SAID, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSUMATI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, MADI MOITSOUMOU BOURA, NOUDJOURN MADI ASSANI, MDALLAH ANLAMATI.

Absents :

MROIVILI AMINA MOILIM, OUMARI RADHIA, SAID MADI ZAINA, AYOUBA ANLI, NOUDJOURN MADI MANROUF, OUSSENI SAKIMOU, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, MADI-ISLAME SAFIANATI, SIAKA OUSMANE AHAMADA, VITA SOIDIKI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur **ALIDINA ASSANI CHAKA**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par la délibération n°49/MJI/2019, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place d'une régie de recettes pour améliorer la gestion et la location du matériel communal.

Cette délibération actait les modalités et les tarifs pour la location de matériel de la mairie. Sa grille tarifaire rendait gratuite l'utilisation pour les associations du territoire communal.

Le retour d'expérience montre aujourd'hui que l'utilisation se fait quasi exclusivement par des associations communales ou dans le cadre d'action avec un partenariat établi entre la commune et des intervenants extérieurs. Il est donc noté le manque d'intérêt de la tarification.

La modification de la délibération n°49/MJI/2019 est donc proposé en supprimant la régie de recettes mais en intégrant également toujours des modalités précises pour les demandes de mise à disposition.



Pour la mise à disposition du matériel il est proposé de proposer cela :

- La demande de mise à disposition doit être faite par un courrier électronique ou manuscrit au moins 8 jours avant l'événement
- Ce courrier doit être adressé au Maire avec une mise en copie pour le service technique. Une réponse sera faite au moins 2 jours avant l'événement
- Une convention pour les conditions de mise à disposition et de restitution sera obligatoirement faite
- Les réservations ne peuvent être faites que par des associations ou collectivités. Aucune mise à disposition ne sera faite pour des personnes privées ou des événements payants.
- La mise en place du podium et des chapiteaux ne se fera que par les agents de la commune de M'tsangamouji

Il est donc demandé au conseil municipal de valider l'abrogation de la délibération n°49/MJI/2019 et d'adopter les conditions ci-dessus de réservation de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE

- 1) De valider l'abrogation de la délibération n°49/MJI/2019 et d'adopter les conditions ci-dessus de réservation de matériel,
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 27 avril 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 02/05/2024
Qualité : Maire